



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 novembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Actualisation du plan de financement : acquisition de deux bus hybrides

L'an Deux Mille vingt-trois, le 13 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence du 1^{er} vice-Président délégué, Monsieur Pierre SAVELLI.

PRÉSENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI ouvre la séance.

OBJET : Actualisation du plan de financement : acquisition de deux bus hybrides

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Bastia dans une démarche de développement durable ;

Considérant que la politique des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Bastia est fondée sur l'écomobilité, la mobilité durable et l'intermodalité ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- L'acquisition de deux bus hybrides ;
- L'actualisation du plan de financement, comme suit :

- **Dépenses** 728 000 € HT
- **Recettes**

PO FEDER – Investissement Territorial Intégré	50 %	364 000 €
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale 2020-2024	20 %	145 600 €
Autofinancement CAB	30 %	218 400 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr